

Cadre réservé au Service Inscriptions

Date de réception du formulaire :

## DECLARATION D'ABANDON (sauf 1<sup>er</sup> bloc du bachelier)

Année académique 2023-2024

Mons  Charleroi

**Je soussigné(e) :**

Nom :

Prénom(s) :

Lieu de naissance :

Date de naissance :  /  /

**Etudiant(e) inscrit(e) :**

Faculté :

Cursus :

Matricule :

Fait à  , le  /  /

**Signature :**

**Remarques :**

- Les étudiants qui abandonnent avant le 1er décembre ne récupèrent pas l'acompte de 50 euros sur les droits d'inscription payé auprès de l'UMONS.
- Les étudiants qui abandonnent à partir du 1<sup>er</sup> décembre doivent en informer le Service Inscriptions à l'aide de ce formulaire mais ils restent considérés comme étudiants réguliers pendant l'année académique 2023-2024 complète. Ils restent redevables auprès de l'UMONS de l'entièreté des droits d'inscription.
- Les étudiants boursiers ou en attente d'une décision du service des allocations d'études perdent, en abandonnant leurs études, le droit à une bourse. Ils sont donc redevables des montants repris aux deux points précédents en fonction de la date d'abandon.